

SÉANCE DU 25 MARS 2024

N° 2024/09 - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Date de convocation : le 19 mars 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le 25 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Maire

Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, M. RHEIN, Mme BORGNE, M. DE OLIVEIRA, Mme ROBIN, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, M. CHOTARD, Mme BACHELET, M. DELPIRE, Mme MBAGA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN

Étaient excusés : Mme HEINTZ (pouvoir à Mme FAURIANT), Mme PIRY-RUIZ (M. ROUSSEAU), Mme PICARD (pouvoir à Mme BORGNE), Mme PRIESS (pouvoir à M. DERLET), M. GALEOTTA (pouvoir à M. FRANCHI), Mme CAUSERET (pouvoir à Mme PETITDIDIER)

Étaient absents : M. VIORRAIN

Secrétaire : Anne-Françoise BACHELET

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

Quorum : 15

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 17 juin 2005, rectifié par délibérations du 12 octobre 2005 et du 1er janvier 2006, révisé par délibérations du 25 octobre 2006, 20 juin et 28 novembre 2007, modifié par délibérations du 8 juillet 2009, 17 janvier et 16 novembre 2011, 28 novembre 2012 et 23 septembre 2013, modifié par déclaration de projet lors du 3 mars 2014.

VU la délibération 2015-42 du 15 juin 2015, lançant la procédure de révision du PLU et définissant les modalités de la concertation,

VU la délibération 2017-73 du 27 novembre 2017, prenant acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme,

VU la délibération 2023-44 du 04 septembre 2023, prenant acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable actualisé dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme,

VU le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme de Soisy sur Seine, joint à la présente délibération, comprenant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Règlement écrit, le règlement graphique et les annexes,

CONSIDERANT les objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Actualiser le projet de territoire afin de prendre en compte l'évolution du contexte démographique, économique et environnemental dans une démarche de développement durable,
- Maintenir l'équilibre habitat-emploi par une offre de logements mixtes et diversifiés (accession, sociaux) et un développement maîtrisé de l'activité économique,
- Préserver et mettre en valeur les espaces publics, le patrimoine naturel et bâti afin de maintenir la qualité du cadre de vie,
- Préserver et compléter le réseau des liaisons douces inter-quartier,
- Prendre en compte les documents supra-communaux (Programme Local de l'Habitat, SDRIF, Contrat de Développement Territorial, Trame Verte et Bleue),
- Prendre en considération l'ensemble des dispositifs réglementaires et législatifs qui ont été pris depuis 2005, et qui ont considérablement modifié le Code de l'Urbanisme et par voie de conséquence, le contenu des PLU,
- Assurer un toilettage règlementaire et du zonage, afin d'intégrer les nouvelles dispositions législatives, mais également de « corriger » certaines incohérences du précédent règlement, mais également d'harmoniser et rendre cohérent les règles d'urbanisme au sein des lotissements, dont

Accusé de réception en préfecture
0913191060020240325-05102160961-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

une réponse spécifique tant dans la gestion de l'existant que dans l'accompagnement architectural des possibles évolutions bâties.

CONSIDERANT que conformément aux articles L.103-3 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a par délibération du 15 juin 2015, décidé d'organiser pendant la durée de l'étude la concertation selon les modalités suivantes :

- La rédaction d'articles dans le journal municipal, et informations par le biais des panneaux d'affichage lumineux,
- La création d'une page spécifique sur le site internet de la Ville qui sera enrichie au fur et à mesure de l'évolution du projet,
- L'organisation d'une (ou plusieurs) exposition(s) publique(s),
- L'organisation de plusieurs réunions publiques aux moments clés de l'élaboration du PLU, qui prendront la forme de réunions « générales » concernant l'ensemble du projet et sur des thèmes plus spécifiques (Habitat, Développement Durable/Biodiversité, Urbanisme/ Architecture/Patrimoine bâti), mais également des réunions de quartiers visant des problématiques spécifiques à un secteur du territoire.
- Des moyens seront mis à dispositions du public pour s'exprimer et engager le débat :
 - Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
 - Possibilité d'écrire au Maire par courriel,

et la possibilité pour la municipalité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

CONSIDERANT que les modalités de cette concertation ont été mises en œuvre suivant différentes modalités et notamment par :

- Une Balade urbaine le 02 avril 2016 (Le Parc de Sénart – Les Métairies – Les Meillottes)
- Une Balade urbaine le 09 avril 2016 (Le cœur de Ville – Le coteau)
- Une Balade urbaine le 28 mai 2016 (passerelle Soisy/Evry)
- Une Conférence sur le patrimoine et l'architecture le 12 mai 2016, suivie de 8 observations
- Une Conférence sur la biodiversité le 19 mai 2016, présentée par ALISEA
- Une Conférence sur le logement social en question le 29 juin 2016, suivie de 7 observations
- Une Conférence sur les circulations dans la ville le 29 juin 2016, suivie de 6 observations
- Plusieurs réunions de concertation avec les présidents d'associations syndicales libres de lotissement entre 2016 et 2019
- Cinq réunions publiques, les 16 mars 2016 – 22 juin 2017, 20 octobre 2023, 27 janvier 2024 et 10 février 2024
- Plusieurs publications d'informations à destination des soisiens

CONSIDERANT que la concertation s'est déroulée de manière satisfaisante au cours de la concertation organisée en 2016 et 2017, et que les observations recueillies ont été prises en compte dans la délibération du 15 juin 2015 décidant de la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Accusé de réception en préfecture
08122191D6002-20240325-DEL152024-001-0001
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Entendu l'exposé du rapporteur

CONSIDERANT que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui sont associées et celles qui ont demandé à être consultées,

CONSIDERANT l'avis des commissions réunies le 18 mars 2024,

CONSIDERANT les rectifications demandées en séance, à savoir l'inversion des zones dans les articles 18 et 19 relatifs à la zone N, ainsi que la modification de certains pourcentages relatifs aux zones non imperméabilisées et aux espaces de pleine terre,

Tous les conseillers municipaux présents ayant pu s'exprimer librement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

D'ARRETER le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

DE COMMUNIQUER pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées et consultées sur ce projet, en application des dispositions de l'article L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 :

DE DIRE le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par le Conseil Municipal sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Soisy-sur-Seine, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

ARTICLE 5 :

DE DIRE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne et fera l'objet d'un affichage en Mairie de Soisy sur Seine pendant un mois.

Vote

POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 25 mars 2024

Jean-Baptiste ROUSSEAU



Maire de Soisy-sur-Seine

Anne-Françoise BACHELET

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20240325-DELIB2024-09-1-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024